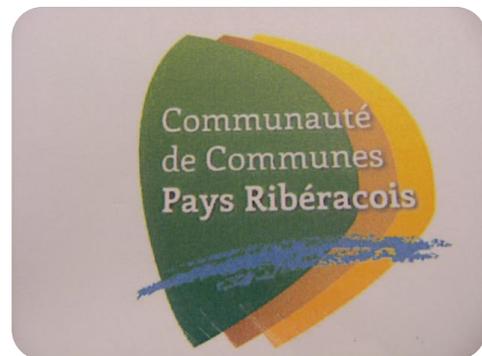




MAIRIE  
DE  
PETIT-BERSAC

24 323



LE BULLETIN MUNICIPAL

LE CIDÉNOIS

L  
E  
«  
C  
I  
D  
E  
N  
O  
I  
S  
»



Un des podiums du  
Championnat  
Départemental 2016, du 5  
juin.

Voyage des « Amis du musée  
et du Patrimoine ».

Sur le bassin d'Arcachon  
11 juin.

La très jolie embarcation  
Est une pinasse.



N°  
02

AOÛT 2016





**LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE**

**MAIRIE DE PETIT- BERSAC 24 323**

**SECRETAIRE : Amandine SIMONNET- LAPRADE**

**Tél : 05 53 90 08 61 Fax : 05 53 90 78 33**

**MAIRE : J.L. DUPRAT Port : 06 48 18 16 10**

**1° ADJOINTE : M.C. ANDRIEUX Port : 06 60 47 05 96**

**2° ADJOINTE : M. ANDRIEUX Port : 06 32 05 31 79**

**HORAIRES D'OUVERTURE**

**Lundi, Mercredi : 8 h 30 / 12 h**

**Jeudi : 8 h / 12 h . Vendredi : 9h / 12 h**

**Email : [mairie-de-petit-bersac@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-petit-bersac@wanadoo.fr)**

***SOMMAIRE DU « CIDÉNOIS »***

<b>CODE</b>	<b>TITRES</b>	<b>PAGES</b>
16- 01	LE MOT DU MAIRE -----	03 - 06
16- 02	LA PAROLE AUX ADJOINTES ET AUX CONSEILLER(E)S-----	xxxxxxx
16- 03	LES COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL-----	07 – 09
16- 04	LES FINANCES COMMUNALES-----	10
16- 05	LA VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE-----	xxxxxxxx
16- 06	TRAVAUX NOUVEAUX ET D' ENTRETIEN-----	10 - 12
16- 07	LES EVENEMENTS-----	13 – 23
16- 08	EN SAVOIR PLUS – INFORMATIONS-----	24 - 25
16- 09	LES AMIS DU MUSEE ET DU PATRIMOINE-----	26 - 27
16- 10	LA LIGNE BERSACOISE-----	xxxxxxxx
16- 11	SOCIETE COMMUNALE DE LA CHASSE-----	28 - 29
16- 12	FOOTBALL PETIT-BERSAC/BOURG DU BOST-----	xxxxxxxx
16- 13	L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE BERSACOISE-----	xxxxxxxx
16- 14	MARIAGES – NAISSANCES- DECES- RESULTATS EXAMENS-----	30 - 31

## SOMMAIRE DU « CIDÉNOIS »

CODE	TITRES	PAGES
16- 15	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTES DES ORDURES MENAGERES-----	XXXXXXXXXX
16- 16	SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU DU BOIS DE LA CÔTE.....	XXXXXXXXXX
16- 17	SYNDICAT DE RIVIERES DU BASSIN DE LA DRONNE-----	XXXXXXXXXX
16- 18	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RIBERACOIS-----	XXXXXXXXXX
16- 19	REMUE – MENINGES-----	32 - 33
16- 20	DIVERS-----	34
16 -21	DERNIERE MINUTE.....	35
16 -22	SOUVENEZ-VOUS.C'ETAIT HIER.....	36 - 37

Responsable de la rédaction et des contenus : Jean- Louis Duprat.

Responsables de la diffusion dans la commune : Michèle Andrieux, Josette Perrier-Replein, Jean Biennais



VITRINES DU MUSEE DE PETIT- BERSAC

**DRAPEAU EN BERNE**

La mairie décide de mettre le drapeau français en berne en hommage :

A nos deux policiers tués, en dehors de leur service,

**Jean- Baptiste SALVAING**

**Jessica SCHNEIDER**

A la députée anglaise, assassinée parce qu'elle était contre la sortie de son pays de l'EUROPE.

**Jo COX**

Aux 84 victimes de NICE



# DANGER !

Le bulletin municipal n'ayant pas vocation à traiter de sujets nationaux qui ne sont pas liés directement à la vie communale, exceptionnellement, au vu de la gravité et de l'horreur des attentats commis en France depuis janvier 2015, j'ai voulu rendre hommage à toutes les victimes du terrorisme. Le dernier, en date, étant celui de NICE avec ses 84 morts.

Notre démocratie est en danger et ses valeurs sont bafouées. Rendre hommage aux victimes est notre devoir comme il est de notre devoir, le dialogue trouvant ses propres limites, de défendre notre « idéal » en utilisant des armes qui, d'ordinaire, nous révulsent. Ou alors, préparons-nous à nous soumettre.

La mairie avait mis le drapeau en berne pour les meurtres des deux policiers tués en dehors de leur service et pour la députée anglaise.

Le drapeau est , à nouveau, mis en berne pour 3 jours ( directive nationale) pour les victimes de Nice. Une minute de silence a été observée, au monument aux morts , le Dimanche 17 juillet à 11 heures. ( le manque de temps ne nous a pas permis de prévenir , individuellement, les bersacois. Des affiches étaient collées à la mairie, au « Vin Doux » et à la boulangerie. Excusez-nous ).

Sur le plan communal et intercommunal:

Le projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (CCPR) et la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye (CCPSA) :

Les deux communautés de communes avaient délibéré en refusant la fusion pour 2017 avec pour argument qu'elles n'étaient pas prêtes. Le Préfet n'a pas tenu compte de cet avis. Alors les deux Présidents des communautés de communes ont porté l'affaire devant le tribunal administratif.

En réunion de bureau, le Président BAZINET nous informe des dernières nouvelles. Le juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux rejette notre requête au motif que le schéma départemental proposé ne contenait aucun effet prescriptif et que l'arrêté ne portait pas atteinte aux intérêts des deux communautés de communes.

Un pourvoi en cassation peut être engagé, mais là aussi le juge ne voit pas comment nous ferions pour inverser la tendance. Donc, on attend la décision du Préfet (La nouvelle Préfète) : Fusion en 2017, probablement.

#### A propos des fusions de communautés de communes et des nouvelles communes.

Je n'ai pas d'opposition de principe à la création de communautés de communes, à leur extension, aux nouvelles communes. J'essaie seulement de comprendre les motivations de ceux qui veulent fusionner, les avantages, les inconvénients et surtout les incidences sur les principaux intéressés : Les citoyens.

Au fil de mes lectures sur le sujet, je vous livre quelques remarques, réflexions, affirmations, interrogations de personnes qui elles aussi se sont penchées sur cette réforme. Elles sont écrivains, politologues, professeurs d'université, recteurs, historiens, académiciens.

« S'opposer à ce mouvement inéluctable conduirait l'état à intensifier encore ses exigences en matière d'intercommunalité et peut-être jouer sur l'asphyxie financière des communes ».

« La commune nouvelle augure une réforme en profondeur de nos politiques. D'une part de nos pratiques, d'autre part de notre architecture territoriale. La commune nouvelle interroge l'ensemble de la conception de nos politiques publiques dès lors que la géographie des hommes et des activités se substitue à des seuils de population qui ne conduisent qu'à confondre égalité et uniformité ».

Vincent Aubelle, prof d'université.

« Et si la décentralisation, dans ses étapes à venir, se construisait par le « bas » avec l'appui du « haut » afin d'éviter que le « bas » ne s'insurge contre les initiatives du « haut ».

Pascal Perrineau, politologue.

« Bien sûr il faut dépasser les querelles de clochers, bien sûr il faut rassembler nos forces, bien sûr il faut créer de nouvelles communes. MAIS, méfions-nous des modernités hâtives. Méfions-nous de ces rationalisations sans âme qui remplacent les élus par des « délégués ». Méfions-nous de ces agglomérations (quel vilain mot). Si la modernité, si les rationalisations ont un prix qui est celui du désert et de l'anonymat, je n'en veux pas ! Un maire ne sera jamais remplacé par un chef de bureau. »

Erk Orsenna, académicien.

## Notre projet de boulangerie.

Quelques personnes se sont interrogées à propos de ce projet, son utilité, son coût. Interrogations légitimes et sans hypocrisie de ma part, je les en remercie. Elles m'obligent à préciser notre démarche.

Notre décision, au sein du Conseil Municipal, de la construction d'une nouvelle boulangerie repose sur le constat suivant :

### \* La boulangerie actuelle :

- \*\* Le laboratoire n'est plus aux normes et le local est vétuste, non isolé. Pas de toit.
- \*\* Le magasin est trop étroit et ne permet pas à Gérald de mettre en valeur ses produits.
- \*\* Pas de parking suffisant et son emplacement reste dangereux pour les clients.
- \*\* Une nuisance sonore incontestable pour les locataires de la maison de la boulangerie.

### A partir de ce constat :

- \*\* Rénover la boulangerie actuelle obligerait à une cessation d'activité temporaire.
- \*\* Cette rénovation, après étude, coûterait plus qu'une construction neuve, pour un gain dérisoire.
- \*\* Une dangerosité latente entre la circulation des voitures et clients.
- \*\* Un possible contrôle sanitaire, en l'absence de projet, conduirait à une fermeture du commerce.

## Où en sommes – nous au 26 juillet 2016 ?

\* Le terrain où construire : Il est bien évident que le Conseil Municipal n'a pas mis très longtemps à penser que l'emplacement « idéal » était la parcelle de l'ancienne scierie. Au centre du bourg, à proximité des énergies et de l'assainissement collectif et surface de parking intéressante. Autant d'atouts permettant un gain appréciable sur le coût de construction. Pour l'instant la situation reste bloquée pour des raisons indépendantes de la mairie. Tout en respectant le droit de propriété, la mairie ne comprend pas l'argumentation d'une des propriétaires et trouve très dommage qu'il n'y ait pas une prise en compte de l'intérêt général. Par anticipation, elle a dû acquérir une autre parcelle, moins bien située mais acceptée par le boulanger. Il est bien évident que le Conseil Municipal travaille en étroite collaboration avec Gérald Courcelle.

\* Un projet défini : Nous avons fait appel à l'Agence Technique Départementale ( prestation gratuite pour la collectivité) qui nous propose un projet chiffré. Dans le « Cidénois » du mois d'Avril, page 18, j'avais donné la fourchette du coût de construction. ( 250 000 à 400 000 €) en précisant bien qu'il s'agit d'une base de travail.

\* La candidature d'un architecte : Suite à appel à candidatures, la commission d'appel d'offres communale a retenue la candidature de monsieur HALLER. Son dossier a été établi suivant les critères ci-dessous :

**\*\* Le loyer ne doit pas dépasser 450 €/ mois.**

**\*\* L'emprunt de la commune sera sur une durée de 15 ans, avec taux fixe, annuité constante.**

**\*\* L'estimation du montant des subventions serait de 50 % du coût hors taxes de la construction.**

Monsieur Haller nous propose une construction d'un montant de 176 000 €, pour un loyer de 425 €/mois. En étudiant cette proposition nous estimons que nous pouvons réduire la facture de 5 000 à 6 000 €. Nous nous sommes donnés un délai de quelques semaines pour avoir une possibilité de réponse des propriétaires de la scierie. Passé ce délai, nous nous engagerons pour la construction sur la parcelle AA37, achetée par la commune.

**IMPORTANT** : L'annuité en capital emprunté et en intérêts sera recouverte par le montant du loyer. Ce doit – être une opération neutre pour la commune.

#### **Expression personnelle.**

La fonction du maire est complexe. Il doit être le garant de l'intérêt communal et ne pas asphyxier les initiatives personnelles. Il doit veiller aux deniers publics, mais les utiliser pour faire progresser sa commune avec des projets qui font débat. Il doit faire respecter la loi, mais ne pas brider une certaine liberté d'entreprendre, dans le carcan de lois trop rigides ou ,pire, sujettes à interprétation, donc propices à des décisions subjectives, alors injustes par définition. Si bien que le maire qui laisse un peu d'espace est jugé laxiste ou faible, et celui qui applique sans discernement est jugé dictateur ou très autoritaire. J'ai toujours voulu trouver cet équilibre médian, en permettant que les « choses » se fassent si je considère que l'intérêt communal n'est pas impacté négativement. Par contre j'ai quelques exigences non négociables, pas forcément visibles à l'extérieur du conseil ou de la mairie. Je m'efforce et ce n'est pas le moindre souci, de ne jamais mettre en danger la commune, ni ma propre personne, pénalement ou civilement. Dans ce domaine je ne ferai jamais, sciemment , une erreur. Ce qui implique que je peux fauter. La première des conséquences de ce que je viens très succinctement d'écrire est qu'au fil du temps et surtout des décisions, je « perds » quelques relations amicales ou sensées l'être . Parfois c'est pire, « je me fais des ennemis ».

Si on n'accepte pas ça au cours de l'exercice de cette fonction, on se retire. Ce qui ne veut pas dire qu'au moment de la quitter on s'éclipse sans s'exiger, juste, une mise au point . Presque un devoir envers la commune qu'on a essayé de servir avec passion, honnêteté , abnégation souvent. Partir en se disant qu' « on » ne pourra pas dire qu' on a pas prévenu, averti. Pour, aussi, mettre un pansement salvateur sur des blessures profondes. Et corriger un jugement irresponsable, voire odieux.

**Rappel** : Les comptes-rendus ne sont pas la transcription complète et à l'identique de ceux du livre des délibérations. Ce sont des résumés des décisions essentielles. Le livre des délibérations peut-être consulté en mairie par tout habitant de la commune.

## **REUNION DU CONSEIL DU 21 MARS 2016.**

### **Délibérations N° 02 à 09.**

Les votes des comptes administratifs, des comptes de gestion des exercices 2015, commune, assainissement et lotissement ont été expliqués dans le « Cidénois » N° 01 d' Avril 2016, dans l'article 16-04, pages 05 à 19.

### **Délibération N° 10 : Vote des taux d'imposition directe 2016 .**

Taxe d'habitation = 10, 50 %      Taxe foncier bâti = 11, 88 %    Taxe foncier non bâti = 40, 26 %

Vote : à l' unanimité.

### **Délibération N° 11 : Procédure d'expulsion pour loyers impayés.**

Lettre recommandée envoyée par la mairie à Madame Bourmaud pour lui signifier l'urgence de sa situation. Elle n'a pas récupéré la lettre. Après appel à la trésorerie, pas de réponse, aucune réaction de la part de la locataire. A ce jour , Madame Bourmaud doit à la commune : 4 447, 70 €. Le Conseil autorise le maire à missionner maître GOMEZ, huissier à Ribérac, afin d'engager une procédure d'expulsion.

Vote : à l'unanimité.

## **REUNION DU CONSEIL DU 06 AVRIL 2016.**

### **Délibérations N° 01 à 04.**

Votes des budgets 2016. Les données ont été expliquées dans le même « Cidénois » et aux mêmes pages .

Vote à l'unanimité.

## **REUNION DU CONSEIL DU 06 MAI 2016.**

### **Délibération N° 04 .**

Montant de la RODDP ( Redevance d'Occupation du Domaine Publique).

Le maire propose :

De calculer la redevance en prenant le seuil de population totale issu du recensement de 2016.

De fixer cette redevance au taux maximum prévu par la loi et selon la règle de revalorisation :

Taux = 28,96 %, ce qui fera un montant très modeste de 197 €.

Vote : à l'unanimité.

## Délibération N° 05.

Lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels : Document unique.

Le maire explique au conseil que la prévention des risques pour nos agents est une obligation. Un fonds d'aide a été créé. Le centre de gestion propose un accompagnement technique et méthodologique pour construire ce document.

Vote : à l'unanimité.

## Questions diverses non soumises au vote.

**Projet éolien** : Le maire a été sollicité par Monsieur Bonne, Président de l'association « défense du Val de Dronne et Double ». Cette association s'oppose à l'implantation d'éoliennes et demande au maire de prendre position, s'il le souhaite. Le maire en parle à son conseil et au vu des diverses argumentations qui semblent insuffisantes, le Conseil décide de s'informer davantage et, pour le moment, ajourne sa décision.

**Ouverture/fermeture du cimetière** : Suite à des dégradations et plaintes, le maire propose des horaires d'ouverture et de fermeture du cimetière. Il indique, bien entendu, que la proposition n'est pas idéale mais qu'il n'en voit pas d'autres. De plus cette proposition est contraignante. Après des discussions très animées, le conseil municipal décide d'ajourner ce débat.

## REUNION DU CONSEIL DU 28 JUIN 2016.

### Délibération N° 02.

Projet de périmètre du nouvel EPCI, issu de la fusion de la CCPR et de la CCSPA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote contre ce projet de fusion.

Vote : à l'unanimité.

### Délibération N° 04.

Admission en non valeur de titres de recettes.

Suite aux impayés de la locataire, qui est en surendettement, la trésorerie de Ribérac nous demande de mettre en non valeur la somme de 3 610,6 €.

## Délibération N° 06.

Choix de l'architecte pour la construction de la nouvelle boulangerie.

La commission d'appel d'offres, dûement réunie, a étudié la seule candidature qui s'est avérée positive. Suite à une remarque de la première adjointe, le Conseil Municipal décide de valider cette demande mais exprime sa volonté de bien surveiller les réunions de chantier.

Vote : à l'unanimité.

## Délibération N° 08.

Aliénation d'une partie d'un chemin rural au droit de la parcelle cadastrée ZB 151.

Le Conseil municipal, après discussion, décide :

D'engager une procédure d'enquête publique.

De nommer comme commissaire –enquêteur : Madame SCIPION Sylviane.

Décide que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

De fixer le prix de vente : 3 €/m<sup>2</sup>

Nota : Le maire veut préciser : ( hors compte-rendu).

Que la partie vendue, nommée initialement « partie du chemin rural », est en réalité une réserve de terrain, sous le mandat de Paul PICHARDIE, pour éventuellement un agrandissement de l'assiette du dit chemin. Cette vente, en aucun cas, ne réduira la surface du chemin existant.

Que le coffret d'alimentation en électricité de Madame et Monsieur Bruno Andrieux a été, par erreur de l' EDF, implanté sur le domaine public. Sur la partie réserve justement.

Que pour régulariser cette situation, deux solutions existent : plainte contre EDF, Vente de cette partie de réserve qui n'a aucune utilité, puisqu'en plus, elle n'est pas sur la longueur total du chemin.

FIN DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL.

**Section Investissement :****Opération N° 51 = Achat immeuble ( budget 2015 ).**

Il s'agit de la réhabilitation de la maison de la boulangerie pour laquelle la mairie avait sollicité une subvention de la part de l'ex Conseil Général (devenu Conseil Départemental). Nous avons enfin pu recevoir un titre (recettes) d'un montant de 7 501 €.

**Le FCTVA ( Fonds de compensation sur la taxe de la valeur ajoutée).**

Nous recevons de la Préfecture de la Dordogne un titre d'un montant de 4 523 €. ( au 10 222). Nous avons pu faire passer quelques dépenses de fonctionnement en investissement, en accord avec le trésorier de Ribérac et en vertu de nouvelles directives.

**Section Fonctionnement : Le % des dépenses aux chapitres 11, 12, 65. Au 28 juillet 2016.**

Chapitre 11 = 26, 57 %      Chapitre 12 = 38, 26 %      Chapitre 65 = 69, 17 %.

## TRAVAUX NOUVEAUX ET D' ENTRETIEN

## 16 - 06



L'agence postale et le logement : Portes et fenêtres changées. La façade sera modifiée en novembre. Le support de l'enseigne en ciment sera enlevé et la façade sera en pierre apparente. Certaines pierres de taille endommagées seront aussi remplacées. Nous nous « attaquons » à l'embellissement de notre commune. ( Opérations suivies par Jean Biennais)

**RENOVATION DU BÂTIMENT DE L'AGENCE POSTALE , DU LOGEMENT, DU MUSEE.**

Opération confiée à Jean Biennais. OP . N° 74 Article : 2313 = Crédits ouverts BP 2016 = 25 000 €

Les portes , fenêtres et volets sont remplacés . La façade et le côté route D20 seront en pierre apparente.

Les travaux des portes, fenêtres et volets ont été confiés à l'entreprise « SCOMEBAT » à Ribérac.

+ porte arrière, côté Eglise, du musée = 970, 00 € HT.

COÛT GLOBAL = 7 345, 39 € TTC.

Travaux de maçonnerie confiés à Monsieur BERTRAND : Devis accepté = 9 183, 60 € TTC

Les travaux sont prévus pour le mois de novembre 2016.

**LE SITE DE MONTMALAN.**

Opération confiée à Marie-Christine et Michèle Andrieux. OP .N° 54 Article : 2128 = Crédits ouverts BP2016 = Restes à réaliser = 504, 50 € ; Propositions nouvelles = 4 000 € Total = 4 504, 50 €.

Ce site devait être ouvert à la baignade pour les mois de juillet et d'août. Malheureusement, le surveillant diplômé d'un BNSS ( Brevet National de Secourisme et de Sauvetage) recruté s'est désisté au dernier moment. Pouvant assurer le mois d'août, il rejette cette offre dans des circonstances dramatiques. Il vient de perdre son fils. L'ouverture officielle se fera en 2017. Un recrutement d'un surveillant sera programmé courant janvier ou février 2017.



Photo de gauche : Un portique à l'entrée de la halte, interdisant le passage de caravanes ou camping-cars  
A l'intérieur de la halte, photo de droite, des blocs de pierre interdisent aux voitures l'accès à la future  
plage et à l'aire de repos. Les voitures se gareront côté gauche, en épi.



Le poste de secours, à l'entrée de la halte. Une barrière oscillante avec cadenas, interdit le passage des véhicules mais autorise le passage des secours en cas de nécessité. A l'intérieur du poste de secours, un téléphone uniquement dédié et programmé pour un appel aux pompiers. Le téléphone est enlevé en hors saison.



Une autre vue de la halte : On distingue des tables ( derrière le panneau) et à gauche, au fond, des toilettes sèches.

Les blocs de pierre interdisent toute intrusion sur l'aire de repos et de « restauration ».



Le Conseil municipal estime que ce site est un atout pour notre commune et un lieu où des personnes pourront venir se reposer, se baigner sans avoir toujours à leur main un porte-monnaie. Marie-Christine et Michèle, meneurs du projet, envisagent d'autres améliorations, restent en contact avec la communauté de « Tûde et Dronne ». Un partenariat est toujours d'actualité, il doit être finalisé. Un barbecue sera en construction (Jacky Andrieux) dans la pile de l'ancien pont de voie ferrée.

Des impondérables ont fait que ce projet ne sera opérationnel que pour l'été 2017. Le Conseil Municipal est conscient que ce projet a un coût et que les installations devront être respectées par les utilisateurs. Les membres du Conseil Municipal seront appelés à surveiller cet espace et le maire et adjoints devront, si nécessaire, utiliser leur droit (et devoir) de police. Il est hors de question de laisser se dégrader un site attractif et qui a coûté et coûtera un peu en fonctionnement. ET SI, ON PEUT REVER, LES PERSONNES QUI S'Y RENDENT..... SE RENDAIENT RESPONSABLES POUR CONSERVER UN SITE QU'ELLES AIMENT ET DONT ELLES JOUISSENT GRATUITEMENT. C'EST SI RARE DE NOS JOURS.

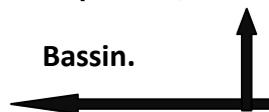
## LE VOYAGE DU 11 JUIN ORGANISE PAR « LES AMIS DU MUSEE ET DU PATRIMOINE »



L'arrivée à ARCACHON vers 10 heures

Le car dépose les voyageurs sur l'esplanade menant au port. En ordre dispersé ils se dirigent vers ce qu'ils pensent être le lieu d'embarquement pour le tour du bassin en bateau. Erreur de quelques 500 mètres !!

La pinasse, bateau des pêcheurs du Bassin.



Après notre ballade en mer, vers 12 h 15 : Le réconfort dans un petit restaurant « Le NOROÏT ». Un menu à base de ..... poisson, bien entendu.





Après notre repas, visite de l'aquarium d'Arcachon. Parmi les pensionnaires, un joli poisson très coloré.



#### EN QUELQUES MOTS NOTRE VOYAGE A ARCACHON. ( 26 personnes )

7 heures, nous partons de la place de l'église, avec toujours le même chauffeur et toujours avec la même confiance. Un départ sous un « soleil inexistant et des nuages bien présents ». Pour autant, pas trop d'inquiétude, notre Présidente a pour habitude de bien faire les choses.

Pas manqué, arrivés à Arcachon vers 10 heures, pas de pluie, peu de gros nuages menaçants. Le bateau vient nous prendre pour une promenade, sur le bassin, de 2 heures environ. Un guide très intéressant, du cru. Nous apprenons presque tout sur ce bassin, ses habitants, leurs coutumes ..... et aussi sur ceux qui, pas très fortunés, viennent acheter des maisons landaises, les détruisent et reconstruisent à leur goût modeste une « petite mesure » avec plage privée, bateau à l'encrage. Quelque(s) million(s) d'euros nous précise le guide, et seulement pour les mois d'été en général.

12 heures 30, repas au restaurant « LE NOROÏT ». Un bon poisson, au plat principal. Un moment d'échanges.

14 heures 30 départ à pieds, pour rejoindre l'aquarium. A l'intérieur, des poissons, des oiseaux marins, des vestiges gallo- romains. Ce petit aquarium fait un peu de peine, il n'est pas très reluisant.

Vers 16 heures, départ en car : cap sur Biscarosse pour y voir quelques ruines gallo-romaines, à coté de l'église, en front d'océan. Pas pour dire, mais à Petit- Bersac on a mieux. Il y avait un mariage. La mariée a été plus regardée que les vestiges. « Entre la pierre et l' Homme », le choix est dévastateur !!!

Retour à Petit- Bersac à 20 heures. Une excellente journée. Un guide très apprécié. Merci aux organisatrices et au chauffeur, pour sa conduite pleine de sureté. A L'ANNEE PROCHAINE.

LA « SARDINADE » ET LA « BANDE à NOUS » : ORGANISEE PAR LE FOOTBALL. SAMEDI 18 JUIL



Nos cuisiniers : la première fournée de sardines est terminée. Nos deux chefs semblent se concerter. Sardines ? Ventrèches ? Saucisses ?

Ils étaient déjà là l'an dernier. Quelle fidélité ! Merci à eux.



Les sardines, les saucisses ! Ça donne soif. Alors la buvette fonctionne à plein régime. Il a fallu pas moins de 5 serveurs et serveuses.



Mais tout le monde est reparti

De « bon pied ».



Il n'y a pas que les musiciens pour mettre de l'ambiance. Notre ami Jacky, bras levés, exhorte la foule à prendre le relais. Une joyeuse soirée qui se terminera vers les 3 heures du matin, sans pluie ni orages, mais un peu fraîche. Mais aussi sans incident.



Un service rapide, assuré. Sous la direction d'une chef orchestre qui donne de la voix (observez la charmante « petite dame » complètement à droite, au fond).

Et, pour une fois, Aurélie se fait servir.



Pour accompagner les musiciens, il y en même qui sont debout sur leur chaise. Sous ce chapiteau, environ 140 personnes. Un succès, vous dis-je !



Et la « Bande à Nous » attire. Elle est performante. Cette équipe est très sympathique.



**5 juin 2016 : Les championnats départementaux de cycloport.**

**126 coureurs, de catégories différentes. Sur un parcours de 10 km.**

**Les coureurs sont sur la ligne de départ, sous le contrôle du speaker.**



**Jean Biennais surveille le départ qui sera donné par Marie-Christine.**





Peloton groupé au sommet de la côte « le Graulaud/Lacroix »

Un des coureurs provoque une accélération.



Eve MERCIER, fille de Gilles, conseiller municipal, a bien voulu être hôtesse et remettre les bouquets aux champions.

Les maillots et trophées, surveillés par Isalys, fille d'Isabelle et Aurélie.



La remise des maillots aux vainqueurs en présence du Président de la CCPR et maire de Coutures : Didier BAZINET (pull sur les épaules). A sa gauche, le vice-président chargé des sports : Jean- Pierre CHAUMETTE, maire de Siorac de Ribérac. A sa droite, le Président de l'UFOLEP et l'organisateur des courses M. DELUGIN.



Au « VIN DOUX », beaucoup de monde pour les podiums.



Photo de tous les lauréats du championnat départemental (filles et garçons)

## LE VIDE- GRENIERS A PETIT- BERSAC



Très tôt, le matin, on commence la préparation du repas. Découpe des melons, fabrication des brochettes, première cuisson des frites. Début d'une longue journée.

Plus de 70 exposants ! Cette année le vide-greniers s'étend sur la RD 20 qui mène à Bourg du Bost.



Il est à peine 6 heures. Les exposants arrivent. Laure, le plan de positionnement des exposants en main, Jean qui observe la manœuvre d'un véhicule et Gilberte qui semble déjà penser à la prochaine édition !





Des exposants professionnels. Une panoplie d'outils de jardinage.

Des crémaillères, des haches.



Des exposants, dans la rue qui passe devant la maison « Labrousse »



Plein centre du Bourg. Des vêtements, des jouets, des bibelots de toutes sortes.





Festival de tracteurs anciens, organisé par Christophe.  
Démonstration de mise en bottes de foin.

C'est dans le pré de Jean-Luc Gémon. Merci Jean-Luc d'avoir bien voulu que cette manifestation se fasse chez toi.



Plus d'une trentaine de tracteurs de plusieurs marques et d'âge bien différent. Des FIAT, des Massey-Harris, des Vendoeuvre, des Renault.....

Et puis des petits engins bizarres, de fabrication artisanale.



C'est le troisième vide-greniers organisé par les associations « Les Amis du musée et du Patrimoine » et « Football Petit- Bersac/ Bourg-du-Bost ». C'est aussi la première fois qu'il s'étend sur la départementale RD20, sortie ouest du bourg via Bourg-du-Bost. C'est la première fois que l'exposition de tracteurs et les démonstrations de travaux agricoles se font sur la parcelle de Jean- Luc Gémon, avec bien entendu son accord et sa participation active aux démonstrations.

Cette année, plus de 70 exposants et parmi eux quelques professionnels. C'est aussi la première fois que des jeux pour enfants sont proposés, en particulier une structure gonflable.

Le repas moules/frites, environ 110 couverts. Un service ultra rapide, la France jouait au foot pour la coupe d'Europe à 15 heures.

Ce genre de manifestation demande une très grosse préparation et une organisation maîtrisée, au mieux. Il est difficile d'individualiser les mérites, l'investissement. Tous les acteurs de ce vide-greniers sont à féliciter. Ils ont donné de leur temps sans compter. Il n'y a pas eu d'incidents ; Il n'y pas eu de mécontents chez les exposants, preuve que les placements ont été préparés méthodiquement. L'exposition des tracteurs et les démonstrations se sont faites sans heurts, preuve que la préparation du terrain et la logistique de placement ont été sérieusement étudiées.

Le lendemain, une réunion de tous les acteurs avait pour objectif de faire le point sur ce vide-greniers. Bilan financier, les petites erreurs, les petits dysfonctionnements. Tous ont pu s'exprimer, librement. Un constat sans concession, dans un bon état d'esprit critique. Gage d'une amélioration constante de la qualité de cette manifestation qui sera au rendez-vous en 2017.



Structure gonflable pour enfants

LA SECURITE ROUTIERE DANS LA COMMUNE.

Des bersacois se plaignent depuis quelque temps de l'insécurité perçue sur les routes communales :

- \* Vitesse excessive dans le bourg de Petit- Bersac.
- \* Les panneaux STOP ne sont plus respectés. En particulier celui du « Vin Doux ».
- \* Lignes blanches continues allègrement franchies.

Alors la mairie a voulu mettre des valeurs objectives, concrètes sur les excès de vitesse. Le maire a mandaté Gilles Mercier pour conduire cette étude. Les contacts pris avec l'unité d'aménagement de Ribérac ont permis de réaliser une opération dite « ACTION CINEMOMETRE ». Un radar pédagogique a été installé, dans un premier temps, au niveau du chemin qui mène à l'arrière de la boulangerie, puis dans un second temps au niveau de l'église, sur la RD20E4. Coté EST, véhicules venant de Ribérac, coté OUEST pour ceux venant de la Charente.

LES RESULTATS DE CETTE ACTION.

**Coté EST :** Début de l'action : 9/12/2015      Fin de l'action : 16/12/2015.

Nombre de valeurs mesurées :

Vitesse < à 30Km/h	=	<b>3164</b>	Vitesse de 31 à 40 Km/h	=	<b>2250</b>
Vitesse de 41 à 50 Km/h	=	<b>507</b>	Vitesse de 51 à 60 Km/h	=	<b>33</b>
Vitesse de 61 à 70 Km/h	=	<b>02</b>			

Sur un nombre de relevés de 5956, **35** sont en excès de vitesse soit : 0,58 %.

Ces relevés montrent, dans ce sens, un respect des vitesses de plus de 99 %.

**Coté OUEST :** Début de l'action : 16/12/2015      Fin de l'action : 23/12/2015

Nombre de relevés mesurés :

Vitesse < à 30 Km/h	=	<b>1808</b>	Vitesse de 31 à 40 Km/h	=	<b>2828</b>
Vitesse de 41 à 50 Km/h	=	<b>2931</b>	Vitesse de 51 à 60 Km/h	=	<b>1818</b>
Vitesse de 61 à 70 Km/h	=	<b>741</b>	Vitesse de 71 à 80 Km/h	=	<b>164</b>
Vitesse de 81 à 90 Km/h	=	<b>25</b>	Vitesse < 90 Km/h	=	<b>02</b>

Sur un nombre de relevés de 10317, **2750** sont en excès de vitesse soit : 26,7 %.

LES CONCLUSIONS :

**\* CÔTÉ OUEST.**

18 relevés dépassent les 80 Km/h. Un maximum a été relevé le 18 décembre, à 21 heures, à **93 Km/h.**

La grande ligne droite, depuis le pont de la Dronne, incite à rouler vite et certains véhicules ralentissent peu en traversant le bourg. La visibilité est bonne jusqu'au restaurant, elle devient aléatoire après.

**\* CÔTÉ EST.**

La vitesse est respectée à plus de 98% . Deux véhicules seulement ont dépassé les 60Km/h avec un véhicule mesuré à 69 Km/h.

**CE QUE LA MAIRIE CONSTATE (par des temps d'observation)**

**STOP du « Vin Doux »** : Sur dix véhicules, 3 s'arrêtent et marquent le stop. 4 ralentissent jusqu' à « mourir » sur le stop, sans toutefois marquer l'arrêt. 3 ralentissent, à la limite du contrôle du véhicule si un obstacle se présente.

**STOP de la mairie** : Sur 10 véhicules, 2 s'arrêtent. 8 passent au ralenti, sans s'arrêter ou en freinant brutalement si un véhicule débouche du centre bourg.

**Ligne blanche continue en sortie de bourg, coté EST** : Sur dix véhicules, 6 coupent systématiquement la ligne continue, en se dirigeant vers Bourg du Bost. En particulier des deux roues.

2 voitures et 2 deux roues sont particulièrement remarquées pour leur excès de vitesse et dépassement de ligne blanche continue.

**CE QUE FAIT/FERA LA MAIRIE :**

Elle demande à l'agence technique départementale de lui proposer un plan d'aménagement pour mieux sécuriser le Bourg. C'est complexe, le bourg est étroit. C'est sans doute coûteux.

Elle fera un signalement, à la gendarmerie de Ribérac, des véhicules qui exagèrent systématiquement, voire qui provoquent.

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES :PROGRAMME 2016**

**MAS DE MONTET** : Dépose fils nus, remplacement torsadé.

**PALISSE** : Idem.

**« BELLEVUE »** : Renforcement basse tension en souterrain.

QUEL PROJET POUR LE MUSEE DE PETIT- BERSAC ?REUNION DU 29 JUIN

De gauche à droite : Monsieur Hervé GAILLARD (Archéologue - Direction Régionale des affaires culturelles). Madame Catherine Petit- Aupert (professeur d'université). Monsieur Lhomme (service archéologique). Manquent sur la photo, Madame Pénisson (conservateur Vésunna), Madame Régeard (service Archéologique au Département.)

Pour recevoir ces cinq personnes : Gilberte Mercier, Mireille Duprat, Annie Salmon, Pierrette Labrousse  
Josette Perrier- Replein. Le maire était présent à la demande de Monsieur Gaillard.

La réunion a débuté par une petite visite du musée. Des remarques, des conseils des cinq spécialistes. Ils ont été agréablement surpris par la qualité de conservation des métaux.

Puis ils ont voulu revoir les réserves, à la mairie. Le but principal de cette visite était de savoir ce que l'association pouvait faire pour que le musée puisse progresser.

L'idée développée par nos spécialistes portait sur une éventuelle PROSPECTION MAGNETIQUE sur des terrains connus pour leur richesse archéologique.

A ce stade de la réflexion le maire souhaite, pour éviter toute confusion, ne pas intervenir pour initier ce projet, définir ses modalités, prendre des contacts avec les bersacois. Ce sera le travail de l'association, au sein de son bureau.

La réunion s'est terminée à midi. Nous nous sommes retrouvés au « Vin Doux ». Le repas était offert par l'association. La conversation s'est élargie à bien d'autres sujets que l'archéologie.

Une remarque de Madame Petit- Aupert, au cours du repas : « Il y a un moment que je n'ai plus faim, mais je continue, c'est tellement bon ».

## SOCIETE COMMUNALE DE LA CHASSE

16- 11

### OUVERTURE ET CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON CYNEGETIQUE 2016 / 2017.

01. L'ouverture générale de la chasse est fixée au DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016 à 8 h 00.
02. La clôture générale de la chasse est fixée au 28 FEVRIER 2017 à 18 h 00
03. Perdrix rouge et grise : du 11 / 09 / 2016 au 27 / 09 / 2016 chasse à tir le DIMANCHE UNIQUEMENT.
04. Faisan et Faisan Venere : 11 / 09 / 2016 au 30 / 01 / 2017. Chasse à tir, SAMEDI, DIMANCHE, LUNDI, MERCREDI et jours fériés.
05. Lièvre brun : 02 / 10 / 2016 au 08 / 01 / 2017. DIMANCHE et jours fériés.
06. Canard colvert : 22 août au 31 janvier 2017.
07. Bécasse (voir arrêté ministériel du 24 mars 2006 et celui du 19 janvier 2009. **Le carnet de prélèvement doit obligatoirement être retourné (vierge ou pas).**

### L' ASSEMBLEE GENERALE :

Elle a eu lieu, dans la salle des associations, le vendredi 5 août à 18h 30, sous la présidence de Gilles Andrieux, Président. Ce dernier a proposé, aussitôt, une modification de l'ordre du jour pour rectification du bilan de la saison 2014/2015. Cette modification acceptée, il donne la parole à Michèle.

D'une voix assurée, déterminée, colorée d'un soupçon de colère enfouie, Michèle veut étouffer la « sale » rumeur comme quoi le bilan de l'année 2014/15 a été falsifié. Elle reprend les chiffres, admet sans hésitation quelques petites erreurs d'affectation de certains montants et le remplacement d'un montant prévisionnel par un montant réel. Le tout n'affectant pas le résultat qui sera un excédent de 106 €. Un peu « touchée » dans son amour propre et dans son intégrité elle jette un « On ne s'en met pas dans les poches ». Puis elle demande s'il y a des remarques ou des questions. Seul, le silence se fait entendre ; L'incident est clos. Puis elle fait lecture des arrêtés préfectoraux. Enfin, elle demande si une personne présente veut bien vendre des cartes de chasse, pour que le Président Gilles ne soit pas le seul, autre petit reproche déguisé. Jean- Louis Cazenave se porte volontaire. L'ordre du jour étant épuisé (est-il le seul ?) le Président offre le pot de l'amitié qu'aucune personne présente ne refuse.

Article proposé par Gilles Andrieux, Président

Toilettes publiques



L'association de la chasse avait souhaité avoir un espace pour le dépeçage du gibier abattu sur la commune, en particulier le chevreuil. La mairie a proposé le local attenant aux toilettes publiques derrière la mairie. Cette proposition a été acceptée par l'association. C'est Gilles Andrieux, Président de la chasse qui a aménagé l'endroit ( carrelage ) et « Bamby » Régis Andrieux qui a raccordé l'eau. Le partenariat entre la mairie et les associations fonctionne donc au mieux pour le bien de tous.

DECES DE MADAME SUZANNE MOUCHERON.

Notre première centenaire est décédée le Vendredi 22 juillet 2016, à l'hôpital de Ribérac Ses obsèques religieuses ont été célébrées dans l'église de Petit- Bersac, par l'abbé FAVARD. Elle repose dans le cimetière de SAINT PARDOUX DE DRONNE.

Le Conseil Municipal, au nom de la commune, a présenté ses condoléances à la famille et a fait déposer, par l'intermédiaire des pompes funèbres, une gerbe sur sa tombe.

MARIAGE DE LEENA GREEFFE ET DE MARC WILLGOSS.

Samedi 30 juillet 2016 à 10 heures 00, à la mairie de Petit- Bersac.



Dans la salle du Conseil : Leena et Marc signent les actes de mariages. Sur la photo, Marc, Leena et les deux témoins.



Devant la mairie, juste avant la cérémonie. On remarque Leena, Marc, au premier plan, à droite une fille d'Elise, Brigitte. Tout au fond, Elise surveille tout son petit monde. Une journée pleine d'émotion et de tendresse.



Le Conseil Municipal présente tous ses vœux de bonheur à LEENA et MARC.

## « UNE PETITE COMMUNE A AUSSI SES GRANDS TALENTS »

CONCOURS UN DES MEILLEURS APPRENTIS.

Remise des récompenses dans les grands salons de la Préfecture de Périgueux, le 6 juin 2016.

Centre de formation : Lycée Professionnel Arnaud Daniel, Ribérac.

Formation : Maintenance des équipements industriels.

ANDRIEUX Yann , PETIT- BERSAC

- \* Médaille d'OR du Département.
- \* Médaille d'OR de la Région.
- \* En cours pour le National. ( convocation courant septembre ).

RESULTAT DE CONCOURS ECOLE D' INGENIEURS.Jérémi MAPAS, PETIT- BERSAC

- \* Reçu au concours d'entrée en école d'ingénieurs à POITIERS.
- \* Formation : Aéronautique et Aérospatiale.

Eve MERCIER , PETIT- BERSAC : LYCEE DE RIBERAC

- \* Reçue troisième de l'ACADÉMIE de Bordeaux : OLYMPIADES DE GÉOSCIENCES.

Maria CATALA : LYCEE DE RIBERAC.

- \* Reçue au B.E.P. Secrétariat/ Entreprises.



Yann ANDRIEUX, sur le parvis de la préfecture, donnant sur les grands salons, après la cérémonie de remise des diplômes et médailles.

Avec une légitime fierté, il arbore ses deux diplômes, l'un Départemental, l'autre Régional.

A son cou, les médailles d'or.

Le Conseil Municipal, au nom de la commune présente ses félicitations à tous les lauréats.

**BRAVO**

## 01 . TECTONIC :

Compléter la grille avec les chiffres manquants dans chaque zone.

Une zone de deux cases comporte les chiffres 1,2 . Une zone de trois cases comportent les chiffres 1,2,3. Ainsi de suite. Un chiffre placé dans une case ne peut se trouver dans aucune autre case adjacente y compris en diagonale.

Niveaux : 1 2 3 4 5

4		4	5	
1		3		
			5	
4				

1			
			3
			2
4			

	5		2			
2				3		
	1					
	3				2	

	1						4
5		3	4				
2			2	3			

3			
1		3	4

**02. FUBUKI.**

Placer dans chaque grille les chiffres proposés afin d’obtenir par additions successives le total indiqué au bout de chaque colonne et chaque ligne.

Niveaux : 1 2

4	○	5	=	10	1 2 3 6 8
○	○	○	=	11	
7	○	9	=	24	
=	=	=			
13	12	20			

3	○	○	=	6	1 2 4 5 6 9
○	8	○	=	21	
○	○	7	=	18	
=	=	=			
13	15	17			

**03. ANAGRAMMES.**

Trouvez la ville française dont chacun de ces mots est l’anagramme.

1. ENCLAVE = .....
2. NUMEROS = .....
3. PARVIS = .....
4. ENVERS = .....
5. ORGANE = .....
6. TISSER = .....
7. LOUVES = .....
8. SALERON = .....
9. PLAINE = .....
10. MANIES = .....

**01. TECTONIC.**

1	2	1	2	1
4	5	4	5	3
1	2	3	1	2
3	5	4	5	3
4	2	1	2	1

3	5	1	2	1	4	1
2	4	3	4	3	2	3
5	1	5	1	5	1	4
2	3	4	2	4	2	3

4	1	5	1	2	1	2	4
5	2	3	4	3	4	3	1
1	4	1	5	1	2	5	2
2	5	3	2	3	4	1	3

3	2	1	2
1	4	5	4
3	2	1	2
1	5	3	4

**02. FUBIKU.**

4	1	5	=	10
2	3	6	=	11
7	8	9	=	24
=	=	=		
13	12	20		

3	2	1	=	6
4	8	9	=	21
6	5	7	=	18
=	=	=		
13	15	17		

**03. ANAGRAMME.**

1. VALENCE    2. NEMOURS    3. PRIVAS    4. NEVERS    5. ORANGE  
 6. ISTRES    7. VESOUL    8. ORLEANS    9. EPINAL    10. AMIENS

# APPEL A CANDIDATURE

## CREATION D'UN POSTE D'AGENT COMMUNAL

Au cours d'une de ses réunions, le Conseil Municipal a évoqué la situation du personnel communal. L'accroissement des activités, l'exigence accrue et légitime de la population font que l'horaire hebdomadaire de Jean- François Courret n'est plus suffisant pour assurer en temps et en qualité l'entretien du territoire communal et ses bâtiments.

Après réflexion, le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter le temps de travail de l'agent actuel et s'oriente vers la création d'un emploi à temps partiel ou temps non complet ayant vocation à entretenir les bâtiments communaux, leurs dépendances et les extérieurs. ( travaux ménagers, entretien des fleurs). Un état quantitatif a été établi pour connaître l'horaire hebdomadaire adéquat.

Le Conseil Municipal arrête :

Nature du contrat : Mission temporaire ( auprès du centre de gestion 24 )

Rémunération : Indice brut = 340 ; indice majoré = 321

Horaires : 12 heures par mois décomposées ainsi : 3 heures/semaine.

Le jour et plages seront fixés par accord commun, mairie/agent.

Un bilan sera fait à la fin du 1<sup>er</sup> mois. Si nécessaire les heures seront augmentées. Mais pas moins.

Début du contrat : 1<sup>er</sup> Novembre 2016.

Période de recevabilité des candidatures : du 25 – 08 au 10- 10 inclus.

SI VOUS SOUHAITEZ POSTULER POUR CET EMPLOI , LA MAIRIE VOUS DEMANDE DE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE PAR LETTRE ADRESSEE A LA MAIRIE .CET ACTE DOIT COMPORTER UNE LETTRE DE MOTIVATION ET UN C.V.

CET ACTE DE CANDIDATURE DOIT PARVENIR A LA MAIRIE DANS LA PLAGE DE LA PERIODE DE RECEVABILITE .



## LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES CCPR et CCPSA.

Rappelons qu'il y a eu un changement de préfet. C'est à présent une Préfète, Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC.

Madame la préfète a souhaité organiser une réunion de concertation ayant pour objet le litige entre la préfecture et les deux communautés de communes précitées. Nous rappelons que les deux Présidents avaient refusé le schéma intercommunal qui prévoyait la fusion pour janvier 2017 des deux communautés de communes. L'ancien préfet étant passé outre, nous avons porté l'affaire devant le tribunal administratif de Bordeaux. Notre requête de nouveau rejetée, nous n'avons pas voulu aller en cassation.

Alors que veut Madame la préfète ? Au final, nous savons tous que la fusion se fera, seule la date reste en suspend. La réunion est prévue le 30 août à 17 h., à la préfecture, salle «La Boétie ».

La mairie vous tiendra au courant du résultat de cette concertation.

## INTERROGATION SUR MONTMALAN.

Une personne de Petit- Bersac trouve anormal la « fermeture » de l'accès à la « passe à bateaux » de Montmalan et regrette, pour le moins qu'on puisse écrire, de ne plus pouvoir y débarquer son propre bateau.

Je vais donc répondre et apporter les précisions, semble-t-il, nécessaires.

L'accès à la passe à bateau n'est pas fermé. Quand la barrière est fermée, on peut y accéder sans voiture. Peut-être un peu plus pénible, plus inconfortable et encore pas sûr.

Notre projet est d'ouvrir, officiellement, en 2017, une aire de repos, de « restauration », de baignade. La passe à bateaux est aussi une plage. Pour la tranquillité des personnes, pour leur sécurité également, nous souhaitons pendant la période estivale ( juillet/août), interdire tout véhicule sur l'aire de repos, d'où la barrière, et interdire les camping-cars ou caravanes, d'où le portique. Ceci n'empêche pas, pendant cette période, qu'à un moment « creux » de la journée, nous puissions ouvrir la barrière pour faciliter l'accès à cette fameuse passe à bateaux. Il suffit, tout simplement, de le demander à la mairie. En dehors de cette période, soit nous conserverons cette solution, soit nous relèverons la barrière.

Vraiment où est le problème ? Où se trouve le caractère illégal de cette implantation ?

Pour l'organisation de la « Paëlla » de l'association Pêche, une personne est venue, très aimablement, me demander comment faire pour les tables, les chaises. La réponse a été simple « On ouvrira le portique et la barrière ou on donnera les clés pour la journée. Bonne approche. Merci monsieur ..... ( je ne veux pas l'impliquer).

# SOUVENEZ – VOUS . C'ETAIT HIER 16 – 22

Il ne faut pas , dit- on , regarder derrière soi. En ce moment, ça ne me paraît pas très prudent .

Revenons à « hier » . dans notre commune il s'est passé..... . Exercez votre mémoire.



Année : 2009 , 2010, 2011 ?

Atelier municipal , « les deux rivières » , le « vin doux » ?



La neige ! c'était en :

Janvier 2011 , janvier 2012, février 2012 ?



C'était à quelle occasion ?

« Vide-Greniers » , « Sardinade » , repas du musée ?



Année : 2010 , 2011, 2012, 2013 ?

Nostalgie ; Depuis que Romain est parti. Peut-être reviendra-t- il au galop !!! Romain.



Où ? : Atelier municipal, « vin doux », mairie ?

C'était en 2009 , 2011, 2012, 2013 ?



Que d'eau, que d'eau !

C'était en 2015, 2016 ?

C'est où ?

Montmalan, la grande batide, le gué de gravet, Vigéraud ?



Solutions données au prochain « Cidénois »

« VIN DOUX »  
BAR/RESTAURANT  
05 53 91 63 97



GARAGE JOURDAIN & FILS

05 53 90 11 97

06 86 67 33 07



*MUSEE DE  
PETIT-BERSAC*

ECOLE VIN  
MUSCADELLE

05 53 91 65 11



CHATEAU DU  
MAS DE MONTET  
05 53 90 08 71



JACKY ANDRIEUX

Maçonnerie,  
couvertures,  
portes, fenêtres.

06 48 07 66 17



BOULANGERIE  
COURCELLE G.  
05 53 91 66 82



FORGE d' ART  
MARC WILLGOOS  
05 53 90 97 39

